

Arrêté du 15/04/2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

(JO n° 89 du 16 avril 2010)

Dernière modification : Arrêté du 10 février 2011 (JO n° 76 du 31 mars 2011)

Publics concernés : exploitants d'installations de stations service soumises à enregistrement

Objet : Prescriptions applicables aux installations classées soumises à enregistrement sous la rubrique 1435 : installations de station services, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.

Entrée en vigueur : le 17 avril 2010

Délais d'application :

- Les installations nouvelles (enregistrées après le 17/04/2010) appliquent les dispositions des annexes I, III et IV.
- Les installations existantes (enregistrées avant le 17/04/2010) appliquent certaines dispositions selon le calendrier ci-dessous :

Depuis le 16 octobre 2010	A compter du 16 octobre 2012	Se reporter aux différents points pour connaître la date d'application pour les IC existantes
1 2.1 C 2.2.2.1 alinéas 1 et 2 2.2.3 2.2.4 sauf l'alinéa 2 2.2.7 alinéa 1 ^{er} 2.2.8 2.2.10 2.2.11 2.3 2.4 2.7 2.10	2.2.5	2.1 A 2.1 B 2.1 D 2.6

Dans le cas d'une extension d'une installation existante nécessitant un nouvel enregistrement en application de l'article R. 512-46-12 du code de l'environnement, l'intégralité des points des annexes I et III ne s'appliquent néanmoins qu'à l'extension elle-même, la partie existante restant soumise aux dispositions antérieures.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice de prescriptions particulières les complétant ou les renforçant dont peut être assorti l'arrêté d'enregistrement dans les conditions fixées par les articles L. 512-7-3 et L. 512-7-5 du code de l'environnement.

Notice : Le présent arrêté définit les prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à enregistrement sous la rubrique 1435

Guide : « Guide Rubrique 1435 – enregistrement ». Toutes les justifications à apporter dans le dossier d'enregistrement au regard des différents articles de l'arrêté sont décrites dans ce guide en ligne sur le site aida à l'adresse suivante :
<http://www.ineris.fr/gesdoc/aida/file/1435.pdf>